

<https://ash-ain.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article72>



Les enseignants référents (ERSEH)

- Ecole inclusive - Les enseignants référents -



Date de mise en ligne : lundi 15 janvier 2024

Copyright © Service de l'école inclusive - Tous droits réservés

Les enseignants référents chargés du suivi de la scolarisation des élèves handicapés

Il y a 24 postes d'enseignants référents dans le département, placés sous l'autorité de l'inspectrice ASH.

 Listes des établissements par secteur d'ERSEH 2023 2024 MAJ Janvier 2024	 Carte secteurs des ERSEH 2023 2024	 Coordonnées des ERSEH 2023-2024	 Plaquette ERSEH
---	---	--	--

Le secteur d'intervention des enseignants référents est fixé par l'Inspectrice d'Académie, Directrice des services départementaux. Il comprend des écoles et des établissements du 2nd degré, ainsi que des établissements de santé ou médico-sociaux s'il en est d'implantés dans le secteur, de manière à favoriser la continuité des parcours de formation.

Ils sont chargés d'assurer, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal.

Ils sont chargés de réunir l'équipe de suivi de la scolarisation pour chacun des élèves handicapés dont ils sont le référent.

Ils contribuent à l'évaluation conduite par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH, ainsi qu'à l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation (PPS).

En lien avec le médecin conseiller technique de l'Inspecteur d'Académie et l'inspecteur chargé de l'orientation, ils constituent une cellule de veille de scolarisation des élèves handicapés.